



Centre des femmes de Laval
504, rue Cousineau
Laval (Québec) H7G 3K1
Téléphone: 450-629-1991
cflaval@cam.org

DÉPÔT SEULEMENT

CAS - 87M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

Mémoire du Centre des femmes de Laval

Présenté aux membres de la Commission des affaires sociales

Dans le cadre des audiences publiques

Sur l'Avis du Conseil du Statut de la Femme:

*Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes
et les hommes*

Décembre 2004

Le Centre des femmes est membre actif de:



L' R DES
CENTRES DE
FEMMES
DU QUÉBEC

Le Centre des femmes de Laval est un organisme à but non lucratif créé en 1981 par des citoyennes préoccupées par les conditions de vie des femmes sur le territoire lavallois. L'organisme est le seul du genre à Laval même si le réseau des Centres de femmes à travers le Québec est constitué de 98 centres. Le Centre s'est donné comme mission première de briser l'isolement des femmes et de permettre à ces dernières d'entreprendre, avec d'autres femmes, un processus visant l'autonomie et la prise en charge tant sociale, économique qu'affective et de susciter leur implication dans le milieu. Des femmes de tous âges, de toutes classes sociales et de différentes origines ethniques s'y côtoient. La très grande force du Centre est sa capacité à mettre en mouvement les femmes en s'appuyant sur leurs habiletés et leur motivation.

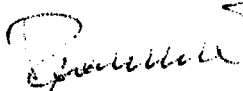
Nous partageons la volonté du gouvernement du Québec et du Conseil du statut de la femme (CSF) d'atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes dans la société québécoise. L'avis du CSF « Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes » rassemble une somme importante d'information et représente une contribution essentielle pour nourrir la réflexion d'une vision collective en matière d'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes du Québec. Toutefois, à l'instar de L'R des centres de femmes du Québec et de plusieurs groupes du mouvement communautaire, nous constatons que certains glissements de sens et de termes peuvent entraîner un recul. Il faut donc demeurer vigilante et vigilant.

C'est avec ce souci de vigilance que nous participons à la démarche de consultation proposée par la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et responsable de la condition féminine, madame Michelle Courchesne ; mais aussi avec une attitude d'ouverture pour enfin assister à l'avènement d'une nouvelle culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

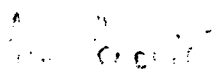
Le Centre est membre de l'R des centres de femmes du Québec et de la Table de concertation de Laval en condition féminine. Nous en référons à leur mémoire pour une présentation plus détaillée de notre position et appuyons pleinement l'ensemble de leurs recommandations. Nous voulons par contre attirer ici votre attention sur quelques points.

Notre mémoire n'abordera pas la condition des hommes dans la mesure où nous ne considérons pas qu'ils soient victimes de discrimination systémique en raison de leur sexe, bien que nous comprenons que comme les femmes, ils peuvent subir d'autres types de discrimination et qu'ils éprouvent des problèmes, vivent de la détresse en lien avec le fait de se conformer ou non aux rôles traditionnels prescrits, nous comprenons qu'ils ont besoin de soutien. Mais ce besoin n'est pas selon nous, lié à de la discrimination (aux effets d'un système social et économique qui discrimine les femmes et favorise les hommes) et il doit donc relever d'autres instances que celles mises en place pour lutter contre la discrimination systémique en raison de leur sexe dont sont victimes les femmes.

Manon Massé
Coordonnatrice



Ana Popovic
Animatrice



Nos recommandations

À l'instar de nos consœurs du mouvement féministe, nous portons à votre attention trois principes fondamentaux soit l'importance de réaffirmer le rôle de l'État pour que cesse la discrimination systémique basée sur le sexe, la nécessité d'une politique globale en matière de condition féminine accompagnée d'un plan d'action et le maintien des structures en condition féminine au sein de l'appareil de l'État.

POUR QUE L'ÉGALITÉ SOIT ENFIN ATTEINTE NOUS VOULONS QUE LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À :

- ♀ **Éliminer toute discrimination sur la base du sexe** et instaure un ensemble de mesures pour l'atteinte de l'égalité de fait autant que de droit entre les femmes et les hommes.
- ♀ **Proposer une politique globale en matière de condition féminine** et un plan d'action qui l'accompagne et tienne une consultation publique sur cette future politique.
- ♀ **Se doter d'une loi-cadre qui entérine l'égalité entre les sexes comme principe fondateur de la société québécoise.** Cette loi aura préséance sur toutes nouvelles modifications à la législation.
- ♀ **Nommer une ministre en titre à la condition féminine rattachée au comité exécutif** et que celle-ci dispose d'une enveloppe budgétaire nécessaire à la réalisation du projet de l'égalité.
- ♀ **Maintenir deux structures distinctes**, le Conseil du Statut de la Femme et le Secrétariat à la condition féminine et leur mission respective.
- ♀ **Mandater des répondantes en condition féminine** rattachées aux sous-ministres de tous les ministères, et relevant de la ministre en titre.
- ♀ **Rehausser le financement des instances et des groupes en condition féminine**, qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux.
- ♀ **Se doter de mécanismes de reddition de compte** en ce qui a trait à ces engagements envers la condition féminine et de mécanismes de suivi des progrès de l'égalité.
- ♀ **Bonifier et intensifier l'ensemble des actions liées à l'approche spécifique.**
- ♀ **Reconnaître la transversalité de la condition féminine et l'interdépendance des systèmes d'oppression** qui discriminent les femmes et qu'à ce titre, il utilise les moyens (ADS et AIE) non seulement dans l'appareil d'État mais également dans les instances régionales ou locales et accorde les ressources nécessaires pour la recherche et la mise en application.
- ♀ **Reconnaître que les organisations travaillent déjà selon l'approche sociétale** en terme de partenariat local, régional et national et qu'il est primordial que cette approche s'appuie sur les deux autres approches proposées dans l'avis.